



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Maison de l'Artisan porte à la connaissance de tous les acteurs du secteur de l'artisanat : artisans individuels, coopératives et entreprises d'artisanat, sa participation aux foires commerciales suivantes :

Foire commerciale	Date	Lieux	Date limite de candidature
Foire Commerciale du Ramadan	Du 20 mai au 17 juin 2018	Casablanca	06 avril 2018
Salon International de l'Artisanat de Dakar (SIAD)	Du 05 au 12 mai 2018	Dakar/ Sénégal	02 avril 2018
Foire Internationale d'Abidjan (FIA)	Du 02 au 13 mai 2018	Abidjan / Cote d'Ivoire	02 avril 2018

Les opérateurs du secteur de l'Artisanat intéressés par la participation à ces événements doivent présenter à la Maison de l'Artisan, **avant la date limite, un dossier de candidature complet comprenant les éléments suivants :**

- 1. Une demande de participation signée par la personne habilitée, précisant l'évènement choisi et la superficie d'exposition souhaitée;**
- 2. Une copie de la décision de création de la coopérative avec le PV de la dernière assemblée générale pour les coopératives; une copie de la carte d'artisan en cours de validité pour les Artisans individuels; une copie du registre du commerce pour les entreprises d'artisanat, ainsi que tout autre document complémentaire spécifiant l'exercice professionnel de l'activité de l'Artisanat;**
- 3. Un catalogue des produits ou un CD Rom contenant des photos en haute résolution des produits qui seront exposés.**

Les dossiers de candidatures doivent être déposés au bureau d'ordre de la Maison de l'Artisan ou bien adressés par courrier postal ordinaire à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général

Maison de l'Artisan - 6, Tarik Al Marsa, les Oudayas, Rabat

Les participants sont sélectionnés par une commission désignée à cet effet sur la base du dossier de candidature présenté. **La priorité sera accordée aux candidats ayant un label de qualité (Label National, label Artisanat Régional, marques collectives de certification, ...).**

Tout dossier incomplet ou envoyé après la date limite sera rejeté automatiquement

En cas d'acceptation du dossier de candidature, la Maison de l'Artisan prend en charge 80% du coût de la location des espaces d'exposition ; les 20% restants ainsi que tous les autres frais liés à la participation restent à la charge de l'exposant (Vaccin, hébergement, séjour, transport et transit des produits à exposer....).

Pour tout renseignement complémentaire contactez la Maison de l'Artisan. **Tél : 05 37 68 60 08 / 10 /38**